



100% énergies renouvelables

LA GARANTIE

Les ETS TRAINI assure la garantie de ses appareils dans la mesure où ceux-ci ont été achetés auprès de l'un de nos revendeurs.

Cette garantie prend effet à la date de l'établissement de la facture et couvre pour une période de :

- 10 ans : sur la structure et les échangeurs des bouilleurs
- 2 ans :
 - ♦ les pièces en fonte de protection : grille, parcours de fumées, cadre de fermeture, buses, pieds.
 - ♦ les pièces électriques tels que : ventilation, horloge, résistances, plaque.
 - ♦ les pièces émaillées tels que : lèches-frites, panneaux, intérieur de four, poignées.
 - ♦ les pièces métalliques tels que : poignées vis, rondelles, bouton, cadre, déflecteurs.
 - ♦ les éléments de décoration tels que : carrelages, panneaux émaillés, pierre ollaire.

Sont exclus de la garantie, tout les consommables ou pièces d'usure comme les joints, briques réfractaires. En outre elle ne couvre pas les vitres, la peinture et tous les incidents découlant de l'utilisation (non conforme à la notice et aux réglementations en vigueur), de la négligence et de défaut de surveillance du feu, ou d'entretien et installations non conformes aux notices (excès de tirage etc...)

Dans tous les cas la garantie se limite au remplacement matériel des pièces, et ne couvre pas les frais de main d'œuvre (montage, démontage raccordement hydraulique et reconstruction d'un habillage dans lequel notre appareil aurait été encastré). L'utilisateur supportera les frais de main d'œuvre, déplacement, transport, dans le cas où il n'y aurait pas d'accords avec le revendeur.

Concernant les bouilleurs ils sont garantis 10 ans uniquement monté avec un module hydraulique T BACK et un thermostat réglé à 50° C. La garantie se limite à leur réparation en usine.

Pour toute prise en charge, veuillez vous adresser directement chez le distributeur qui à vendu l'appareil avec sa facture à l'appui.